

Atelier n°2 : « Comment renforcer les relations EPCI-communes en phase d'élaboration du PLUi ? »

Pour que le PLUi soit un document vivant qui produise ses effets, la phase d'élaboration du document s'avère essentielle : elle permet aux différentes parties prenantes de s'accorder sur un projet commun et d'acquiescer les premières habitudes de travail collectif.

A cette fin, les instances communautaires chargées de piloter et coordonner la démarche doivent veiller à suffisamment inclure les communes membres à la démarche, afin d'éviter tout point d'achoppement politique (en phase d'avis sur le projet finalisé) et faciliter le portage par les communes du document communautaire lors de la signature des actes d'autorisation d'urbanisme, après son entrée en vigueur.

La loi ALUR a instauré des temps de dialogue et de travail stratégique pour amener à une « collaboration » à des moments clés de la réalisation du document. Mais au-delà de ces préalables législatifs, de quelle manière peut-on instaurer un mode de travail en continu ? Quelles relations/ ambiance de travail mettre en place entre l'EPCI et les communes membres ? Quelles règles de fonctionnement fixer pour fluidifier la gouvernance du projet ? Comment travailler en mode multi-acteurs pour aboutir à la définition d'un projet à forte portée stratégique ?

14H00 – 14H30 Présentations introductives

- Définir la « collaboration » EPCI-communes

par Laetitia Ducrocq, Chargée d'études en urbanisme (Agence d'urbanisme de la région stéphanoise)

- Enjeux et premiers retours d'expérience à l'échelle nationale

par Julie Espinas, Chargée de projet Planification territoriale, CEREMA

- Retour d'expérience de la CA Loire-Foréz (42) : **La préparation d'une 1^{ère} collaboration PLUIH à 45 communes**

par Claudine Court, Vice-Présidente à l'Habitat de la Communauté d'agglomération Loire Forez

14H30 - 15H30 Séance collective de travail et d'échanges autour de 3 questions

Animateurs de la séance collective : Arnaud Carré (DDT42), Laetitia Ducrocq (epures), Julie Espinas (CEREMA)

Question n°1 : Quelle place donner à la Conférence des Maires (prévue par le code de l'urbanisme) ?

Question n°2 : Comment s'assurer du bon niveau d'échanges entre les élus communaux et l'EPCI ?

Question n°3 : Comment travailler ensemble (communes/epci, communes/communes) sans avoir d'habitudes de travail en commun ?

Les deux rapporteurs de cet atelier seront nommés parmi les participants volontaires le jour de l'atelier 2.